

# LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS



CONSULTATION DU PLAN DE  
GESTION DIFFÉRENCIÉE DE LA  
VILLE DE BETTON

betton

SEMAINE  
pour les  
alternatives  
aux  
pesticides  
20 au 30 mars



# LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La gestion différenciée désigne un mode de gestion des espaces verts plus respectueux de l'environnement. Elle se traduit par un ensemble de méthodes d'entretien englobant la tonte des prairies, le suivi des arbres et des arbustes, des massifs fleuris, et intègre des solutions durables visant à réemployer les déchets verts tels que le paillage ou le broyage.



On parle de gestion « **différenciée** » car elle désigne un entretien à plusieurs vitesses, qui recrée un milieu favorable pour le développement de la biodiversité dans les espaces moins fréquentés, tout en maintenant un entretien régulier et visible dans les espaces plus passants.

En attachant un entretien spécifique à chaque lieu en fonction de son usage, la gestion différenciée vise également à réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques et minimiser les coûts de maintenance pour leur entretien. Son approche environnementale vise à favoriser la cohabitation entre l'homme et la nature, et à créer des espaces verts durables et attractifs pour tous.

## Ce que dit la loi :

Depuis le 1er janvier 2017, la loi Labbé interdit aux collectivités l'usage des pesticides chimiques de synthèse pour l'entretien des espaces verts et de la voirie et depuis 2019 auprès des particuliers. La gestion différenciée offre de multiples alternatives pour garantir un entretien durable des espaces verts.

## QUELS AVANTAGES ?



**Une gestion respectueuse de l'environnement et de la santé**

*Elle permet à l'écosystème de se développer, d'apporter de la fraîcheur en ville, ou encore de limiter la pollution liée à l'utilisation des machines.*



**Une valorisation du patrimoine naturel et culturel**

*La gestion différenciée sensibilise les habitants à l'environnement et valorise l'identité des paysages communaux, par la conception d'espaces adaptés.*



**Une optimisation des coûts en ressources naturelles**

*Grâce à une consommation en eau raisonnée, à la suppression des produits phytopharmaceutiques de synthèse et à la réduction des fréquences de tonte.*



## La prairie, richesse de biodiversité

La gestion raisonnée d'une prairie devient peu à peu une préoccupation majeure pour les collectivités puisqu'elle assure de nombreuses fonctions. Elle abrite des espèces animales et végétales qui interagissent entre elles ; la qualité floristique et faunistique est notamment un excellent indicateur pour évaluer la bonne gestion d'une prairie et son renouvellement : présence d'insectes butineurs, qualité du sol... En ville, la prairie permet également de lutter contre les îlots de chaleur et limite les ruissellements en permettant l'infiltration de l'eau par leur fort recouvrement végétal du sol.

## Deux techniques de gestion différenciée des prairies utilisées à Betton

### La fauche tardive

Comme son nom l'indique, la fauche tardive consiste à faucher une parcelle le plus tardivement possible dans la saison. Elle implique de laisser certaines zones en friche pour favoriser la présence de la faune et flore locales, tandis que d'autres seront entretenues de manière plus intensive pour répondre aux besoins des usagers. La Ville de Betton met en place la fauche tardive depuis 2022 sur ses espaces communaux. Les prairies sont fauchées à partir du 14 juillet.



### L'éco-pâturage

C'est un mode d'entretien écologique des espaces verts, qui consiste à réaliser le fauchage et le débroussaillage en faisant appel à des animaux. Il permet de réduire les coûts d'entretien, d'utiliser des races anciennes et locales menacées d'extinction. Sur Betton, bovins, ovins, caprins pâturent sur 2.15 ha (en convention avec des prestataires et des agriculteurs locaux).



## Deux idées reçues sur les hautes herbes en Ville

*“Les hautes herbes provoquent des allergies ”*

Le caractère allergisant, en lien avec la présence d'une prairie fleurie en ville, dépend des graminées et des plantes à fleurs qui composent ces prairies. A savoir que la plupart des pollens sont essentiellement produits par des arbres tels que le bouleau, le frêne ou le tilleul.

*“Les mauvaises herbes en ville, c'est sale”*

Les “mauvaises” herbes ont leur utilité en Ville et ont le même atout que les autres : elles accueillent une faune variée et jouent un rôle dans la pollinisation, elles protègent le sol de l'érosion, limitent le ruissellement et certaines sont même comestibles !

# MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE A BETTON

La Ville dispose d'environ 58 hectares d'espaces verts répartis dans toute la ville, entretenus au quotidien par une équipe de 14 agents municipaux. Massifs fleuris, arbres, tontes, fauchages font l'objet de toutes les attentions, selon des rythmes et des méthodes d'entretien adaptées. Chaque geste du quotidien s'inscrit dans une réflexion globale autour de la gestion raisonnée et durable des espaces.



## Une commune engagée "Zéro Phyto"

Depuis 2018, la Ville de Betton n'utilise plus de produits phyto-pharmaceutiques de synthèse pour la gestion des espaces verts et des cimetières.

Cela représente un changement de pratique pour les agents qui doivent appréhender cette nouvelle manière d'entretenir les espaces verts communaux, mais également auprès des habitants qui perçoivent et utilisent ces espaces.

Forte de ses efforts, la commune a été labellisée au Carrefour des gestions locales de l'eau avec la remise du trophée zéro phyto début 2020, puis « Terre saine, communes sans pesticides » en 2021.

## Chiffres clés



**14 agents**

en charge de l'entretien des espaces verts de la Ville, répartis en 3 secteurs



**58 d'hectares**

d'espaces verts entretenus

- 20 ha en fauche tardive
- 27 ha de tonte,
- 4,2 ha de tonte fréquente,
- 6 ha de massifs fleuris.



**2,15 hectares**

sont éco-pâturées par des bovins, caprins, et ovins (moutons d'Ouessant et de Landes de Bretagne, ...)



**110 hectares**

de terres communales entretenues par les agriculteurs locaux pour produire du foin selon les critères de l'agriculture biologique

## Entretien des espaces verts et matériel

Pour l'entretien des espaces publics, les espaces verts utilisent trois tondeuses auto-portées d'1m80 de large, équipées soit d'un plateau de coupe mulching pour la tonte (photo ci-contre), soit d'un broyeur à fléaux pour la fauche. Pour les finitions, les agents disposent de quatre tondeuses à conducteur marchant. Des robots de tonte sont dimensionnés suivant la surface à tondre, dont un est utilisé pour l'entretien du terrain d'honneur de football ainsi que pour la plaine de jeux, et un autre la piste d'athlétisme.



Pour le désherbage, les agents ont également recours aux débroussailleuses, désherbeurs thermiques ou à l'arrachage manuel. Les déchets de taille sont broyés et sont réemployés sous forme de paillage. Les travaux d'élagage sont quant à eux confiés à une entreprise spécialisée qui pratique la taille raisonnée. Le bois est valorisé dans la chaudière bois de la Chaperonnais ou comme mobilier et éléments d'aménagement dans la Ville, notamment les cours d'écoles.

## Un plan des espaces de tonte différenciés sur Betton

Avec l'application de la gestion différenciée, on distingue plusieurs niveaux d'entretien correspondant à différentes fréquences de passage, selon les usages observés

1. **Les espaces de fauche tardive.** Ces espaces de "prairies" concernent des espaces champêtres peu fréquentés et situés hors du sillage des cheminements. Des placettes et des cheminements peuvent être réalisés au travers de la prairie, par une tonte plus fréquente selon les usages observés. Elle est réalisée une fois par an **à la mi-juillet**.
2. **Les espaces de tonte.** Ils concernent les bords de route, les ronds-points, ainsi que les bords des prairies en fauche tardive. La tonte est réalisée dans le cadre d'un entretien régulier, **1 fois par mois**.
3. **Les espaces très fréquents**, dits d'ornement, vitrines de la Ville. Ces derniers concernent les lieux recevant du public, tels que les écoles, centre de loisirs, et crèche, la résidence de l'Ille, le secteur centre incluant la Mairie ou encore la salle Confluence. Les complexes sportifs tels que La Touche et les Omblais sont également concernés. La tonte est réalisée **1 fois toutes les 2 semaines**.
4. Enfin, **les espaces éco-pâturés**, et parcelles communales entretenues par conventions agricoles.

## Consultation du plan de gestion différenciée

Le plan de gestion différencié de la Ville de Betton a été réalisé par le service Espaces verts, accompagné du service Développement Durable, et permet de visualiser les différents niveaux de tonte réalisés sur la commune.

Il fait l'objet d'une **mise à consultation du public du 20 mars au 19 avril 2024**. Il est disponible au format papier, accompagné d'un registre d'observations, **à l'accueil de la Mairie**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Il est également disponible, au format dématérialisé, sur le site de la Ville et au lien suivant : <https://www.betton.fr/accueil/mon-cadre-de-vie/environnement/espaces-verts-liaisons-douces>

Les observations seront étudiées par les services de la Ville, et le cas échéant, le plan de gestion différenciée pourra être complété, selon les possibilités techniques.